

La Croix du 16 décembre 1941 publie les actions de représailles décidées par Otto von Stülpnagel à la suite des attentats de la Résistance communiste.

Journaux

LA CROIX
57 ANNEE - N° 1860
UN FRANC
MARDI 16 DÉCEMBRE 1941

Après les attentats de Paris
Un avis des autorités allemandes en zone occupée

Paris, 14 décembre. — Les autorités allemandes de la zone occupée ont publié l'avis suivant :

Ces dernières semaines, des attentats à la dynamite et au revolver ont de nouveau été commis contre des membres de l'armée allemande. Ces attentats ont pour auteurs des éléments parfois même jeunes, à la solde des Anglo-Saxons, des Juifs et des bolcheviks et agissant selon les mots d'ordre infâmes de ceux-ci.

Des soldats allemands ont été assassinés dans le dos et blessés. En aucun cas, les assassins n'ont pu être arrêtés.

Pour frapper les véritables auteurs de ces lâches attentats, j'ai ordonné l'exécution immédiate des mesures suivantes :

1° Une amende de un milliard de francs est imposée aux Juifs des territoires français occupés ;

2° Un grand nombre d'éléments criminels judéo-bolcheviks seront déportés aux travaux forcés de l'Est. Outre les mesures qui me paraîtront nécessaires selon les cas, d'autres déportations seront envisagées sur une grande échelle si de nouveaux attentats venaient à être commis.

3° Cent Juifs, communistes et anarchistes, qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats, seront fusillés.

Ces mesures ne frappent point le peuple de France, mais uniquement des individus qui, à la solde des ennemis de l'Allemagne, veulent précipiter la France dans le malheur et qui ont pour but de saboter la réconciliation entre l'Allemagne et la France.

Paris 14 décembre : Der Militärbefehlshaber in Frankreich.
VON STÜLPNAGEL,
general der Infanterie.

Conflit du Pacifique
Les répercussions internationales

Tandis qu'en Extrême-Orient, les Japonais accentuent leur pression contre Hong-Kong, des combats locaux se poursuivent sur le front soviétique

Une note officielle au sujet de l'avis de représailles publié par les autorités allemandes

Vichy, 14 décembre. — Le gouvernement français a pris connaissance avec d'autant plus d'émotion de l'avis de représailles qui vient d'être publié par les autorités allemandes :

a) Qu'il a toujours affirmé sa réprobation et celle du peuple français pour les attentats commis.

b) Qu'effectivement il a pu faire arrêter par sa propre police les coupables de plusieurs de ces attentats.

c) Qu'il a, cette semaine, au cours de démarches angoissées et répétées, sollicité et cru pouvoir attendre une réduction sensible du nombre des fusillés.

S'il ne s'agit plus cette fois d'otages, mais de délinquants, le nombre élevé des condamnés n'en provoque pas moins un malaise profond chez tous les Français.

Le gouvernement fait connaître aux autorités allemandes son sentiment à l'égard de cette répression massive.

Journal *La Croix*, 16 déc. 1941 © BNF, Gallica

<https://www.museemrjmoi.com/la-croix-du-16-decembre-1941-publie-les-actions-de-represailles-decidees-par-otto-von-stulpnagel-a-la-suite-des-attentats-de-la-resistance-communiste/>